



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IVG

Question écrite n° 102136

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les établissements réalisant des IVG. Selon un rapport de l'IGAS d'octobre 2009, le nombre d'établissements réalisant des IVG a diminué, passant de 729 en 2000 à 639 en 2006 sur l'ensemble du territoire français. La part du secteur public est passée en quinze ans (de 1990 à 2005) de 60 % à 74 %. Les fermetures de petits services se sont accentuées depuis, ce qui restreint d'autant l'accès à l'avortement, notamment en Île-de-France (124 en 2006 contre 176 en 1999) et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Elle lui demande si le Gouvernement envisage d'ouvrir de nouveaux établissements en vue de permettre à toutes les femmes, quelle que soit leur situation géographique, d'avoir accès aux mêmes soins.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102136

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2462

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)